



RESULTAT DU VOTE
Présents ou représentés : 19
Voix favorables : 19
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 12/12/2023

DELIBERATION
n° CA 2023 - 84-k

*Compte rendu des décisions prises par le président
en application des délégations consenties par le conseil d'administration
(International Office)*

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment l'article 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du conseil d'administration du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Article unique :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, prend acte des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,

Hugues KENFACK

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 12/12/2023
DELIBERATION n° CA 2023 – 84-k
 Compte rendu des décisions prises par le président
 en application des délégations consenties par le conseil d'administration
 (International Office)

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
18/08/23	Autres contrats, conventions, accords		Avenant à la convention de mobilité étudiante entre UT Capitoles et l'Université Diego Portales au Chili (renouvellement)
09/06/23	Autres contrats, conventions, accords		Accord-cadre et protocole d'accord pour l'échange d'étudiants entre UT Capitoles et l'Université de Douala au Cameroun
30/08/23	Autres contrats, conventions, accords		Convention de double diplôme entre UT Capitoles et la Luiss University en Italie – Master Droit Public parcours Droit de l'environnement (ENGAGE)
02/10/2023	Autres contrats, conventions, accords	900.006	Décision relative à l'utilisation des fonds des aides à la mobilité internationales du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et celles de la Région Occitanie.